

M. Guillaume BALAS  
Député Européen  
44 rue d'Enghien  
75010 PARIS

DGCCRF  
*Service de la protection des consommateurs et de la  
régulation des marchés - Sous-direction des produits  
alimentaires et marchés agricoles et alimentaires*  
8 rue Froissart  
75153 PARIS CEDEX 03

À l'attention de Madame BIOLLEY-COORNAERT

25 janvier 2019, Paris

Madame,

Je me permets de prendre contact avec vous concernant les suites données à la présence de vitamine B2 issue d'une bactérie résistante aux antibiotiques dans des lots alimentaires pour animaux.

Nous apprenions le 23 novembre dernier qu'un organisme génétiquement modifié interdit avait été retrouvé dans des tonnes d'aliments pour animaux d'élevage en Europe. La bactérie génétiquement modifiée en question : Bacillus Subtilis KCCM-10445, utilisée pour produire un additif, la vitamine B2, est en effet présente dans la nourriture des porcs, des volailles ou des bovins. Or, l'OGM utilisé est résistant aux antimicrobiens, mettant ainsi en danger la santé animale et humaine.

Depuis 2015, des traces de bactéries antibiorésistantes dans des lots de vitamine B2 ont été détectées. Pourtant, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) n'a rendu un avis négatif qu'en mars 2018 à ce sujet et la Commission n'a interdit la vitamine B2 produite à partir de la substance incriminée que le 19 septembre 2018. 250 000 à 500 000 tonnes de nourriture contaminées seraient déjà distribuées dans différents pays d'Europe dont la France, l'Allemagne et la Finlande. J'ai à ce titre saisi la Commission européenne.

Dans un souci de transparence et de façon à respecter le droit d'information des citoyens, pourriez-vous me communiquer les informations suivantes :

- Quelles informations la France a-t-elle fournies dans le cadre du système d'alerte rapide européen pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ?
- Depuis l'alerte, les produits alimentaires pour animaux contenant de la vitamine B2 ont-ils été retirés du marché et si oui, en quelle quantité et à quelle date ?
- Quelle est la quantité de lots ayant été mis sur le marché Français depuis 2014 ?
- Quels sont les importateurs et distributeurs français visés par les lots contaminés et quels sont les éleveurs français ayant reçu ces produits et en quelle quantité ?
- Quelles mesures d'accompagnement des agriculteurs avez-vous mis en place ?
- Existe-t-il aujourd'hui un suivi sanitaire des bêtes ayant ingéré cette vitamine B2 ?
- Pouvez-vous assurer que tous les produits issus d'animaux ayant consommé des aliments contenant de la vitamine B2 ont été retirés du marché ?
- Quelles mesures d'information des consommateurs avez-vous mis en place ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse,

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées,

Guillaume Balas, Député européen  
Membre de la Commission Environnement, Santé alimentaire et Santé publique

